

FEMMES AUX POSTES À RESPONSABILITÉ

FAITS ET CHIFFRES

Ce que dit la loi

- 1978** Loi contre les discriminations directes à l'égard des femmes sur le marché du travail
- 2004** Charte sur le gender mainstreaming* signée par les syndicats (FGTB, CGSLB, CSC)
- 2007** Loi contre les discriminations directes et indirectes sur la base du sexe dans le cadre travail
- 2011** Loi sur les quotas pour que les entreprises publiques et celles cotées en bourse aient au moins 40% de femmes dans leur CA

** La charte atteste que les syndicats prêteront plus d'attention à la problématique hommes-femmes dans leur fonctionnement quotidien*

Ce que disent les chiffres

- 10^{ème}** Place de la Belgique dans l'UE concernant la part de femmes dans les CA des entreprises cotées
- 22%** Part de femmes dans les CA des plus grandes entreprises en 2014

Et dans l'économie sociale ?

- 70%** Part de femmes parmi les salariés de l'économie sociale
- 36%** Part de femmes dans les CA des ASBL en Belgique francophone
- 2014** 1er décret imposant un max. de 2/3 de membres du même sexe dans les CA des ASBL agréées en Wallonie

